

Contribution

Chapitre 6 Europe et international

Point 6.2 Relations extérieurs

Auteur : Walid OUESLATI, Mouvement départemental du Maine et Loire (49)

Je propos l'amendement suivant sur la situation du proche orient :

Voilà plus de 60 ans que les Nations Unies ont voté « le partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe ». Depuis la situation s'est largement dégradée menaçant la paix dans toute la région. Force est de constater que les récurrentes interventions de la communauté internationale n'ont pas empêché la radicalisation des positions d'un côté comme de l'autre.

Forts des principes de solidarité et du respect du droit international et conscients de l'urgence à trouver la voie d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens dans le respect de la démocratie et du droit, nous affirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien.

La Paix passe nécessairement par l'application du droit international qui seul peut garantir la sécurité des deux peuples. Le Mouvement Démocrate apporte son soutien aux forces démocratiques présentes dans les deux pays et qui œuvrent pour une paix durable.